



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

apprentissage

Question écrite n° 915

Texte de la question

M. Michel Issindou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences de l'abrogation de la loi dite Cherpion ainsi que la suspension du dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Dans sa *Lettre à tous les personnels de l'éducation nationale* publiée le 26 juin 2012, le ministre annonçait, dans un contexte de refonte du collège unique, la fin de ce système DIMA pour la rentrée scolaire de septembre 2012. Cette déclaration a inquiété des parents d'élèves voyant en ce dispositif une chance pour leurs enfants. Il aimerait savoir s'il y a une alternative à la suspension immédiate de ce dispositif et lui demande quelles sont les solutions proposées par le Gouvernement sur le décrochage scolaire et sur l'apprentissage en milieu professionnel.

Texte de la réponse

Dans la « lettre à tous les personnels de l'éducation nationale » du ministre de l'éducation nationale et de la ministre déléguée chargée de la réussite éducative, parue au BOEN du 26 juin 2012, il est indiqué que le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) est suspendu à la rentrée 2012 uniquement pour les élèves n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Il s'agit ainsi d'empêcher une entrée en pré-apprentissage de jeunes avant la fin de la scolarité obligatoire et de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Les élèves ayant atteint l'âge de quinze ans, quelle que soit leur classe d'origine, pourront intégrer un DIMA en 2012-2013. La loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, dite « loi Cherpion », sera modifiée en conséquence. Par ailleurs, l'abrogation de tout ou partie des dispositions de cette loi ne remettrait pas en cause fondamentalement la formation par la voie de l'apprentissage, qui est régi par les articles du livre II de la partie 6 du code du travail.

Données clés

Auteur : [M. Michel Issindou](#)

Circonscription : Isère (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 915

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4383

Réponse publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6986